



COMITÉ TRIPARTITE

Compte-rendu de la rencontre

Les 21 et 22 mai 2008
Montréal, Québec

Personnes présentes :

Représentants des provinces/territoires

- Imelda Arsenault, Ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- Jacques Dorge, Ministère de l'Éducation du Manitoba
- Susan Forward, Ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador (le 21 seulement)
- Simone Gareau, Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
- Britta Gundersen-Bryden, Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- Debby Johnston, Ministère de l'Éducation de l'Alberta
- Raymonde Laberge, Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Terr. du Nord-Ouest
- Gilbert Lamarche, Ministère de l'Éducation du Yukon
- Gilles G. LeBlanc, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- Ginette Plourde, Ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Daniel Buteau, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Représentants du gouvernement fédéral

- Michel Ruest, Patrimoine canadien
- Josée Langlois, Patrimoine canadien
- Roukya Abdi Aden, comité directeur CIC-CSFM

Représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires

- Marielle Beaulieu, Fédération des communautés francophones et acadiennes
- Yolande Dupuis, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Murielle Gagné-Ouellette, Commission nationale des parents francophones
- Solange Haché, Regroupement national des directions générales de l'éducation
- Ernest Thibodeau, Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Autres personnes présentes

- Raymond Daigle, président du Comité tripartite
- Marc-André Charlebois, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Edgar Gallant, conseiller
- Marc Johnson, consultant
- Anne-Marie Dessureault, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Paula Doyon, Patrimoine canadien (observatrice)
- France Fortier, Patrimoine canadien (observatrice)
- Sylvie Rochette, Patrimoine canadien (observatrice)
- Michelle Blais-Chauvin, Patrimoine canadien (observatrice)
- Gilbert Guimont, Ministère de l'Éducation de l'Alberta (observateur)
- Daniel Bourgeois, chercheur (observateur)
- Anny Champoux, Fédération culturelle canadienne-française, (observatrice)
- Richard Lacombe, Association canadienne d'éducation de langue française (observateur)

Personnes absentes :

Représentants des provinces/territoires

- André Corbeil, Ministère de l'Éducation du Nunavut
- Marcel Lavoie, Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick

Représentants du gouvernement fédéral

- Donald Nadeau, Ressources humaines et Développement social Canada
- Lucie Potvin, Ressources humaines et Développement social Canada
- Yves Saint-Germain, Citoyenneté et Immigration Canada
- Guylain Thorne, Patrimoine canadien

1. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à tous. Il prend quelques minutes pour remercier André Bordeleau de RHDSC pour son implication au sein du Comité tripartite. M. Bordeleau est remplacé par Donald Nadeau. Il remercie également Chantal Bourbonnais qui a oeuvré à la FNCSF pendant cinq années. Sa contribution particulière au Sommet 2005 et au Comité tripartite mérite d'être soulignée.

Il présente deux nouveaux membres du Comité tripartite qui ont répondu favorablement à l'invitation : Roukya Abdi Aden, coordonnatrice du Comité directeur - Citoyenneté Immigration Canada / Communautés en situation minoritaire francophone (CIC/CSFM) et Yves Saint-Germain, Directeur des Programmes d'établissement de base, Direction générale de l'intégration, Citoyenneté et Immigration Canada.

Mesdames France Fortier, Paula Doyon, Michelle Blais-Chauvin, Sylvie Rochette de Patrimoine canadien assistent à la rencontre à titre d'observatrices. Richard Lacombe de l'ACELF, Anny Champoux de la FCCF, Gilbert Guimont du Min. de l'Éducation de l'Alberta et Daniel Bourgeois, consultant sont également observateurs.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel quel.

3. Compte-rendu de la rencontre du 6 et 7 décembre 2007

Le compte-rendu de la dernière rencontre est accepté tel quel.

Points de suivi :

- Lors de la dernière rencontre, une étude comparative des ententes fédérales, provinciales et territoriales relatives à l'enseignement de la minorité de langue française fut présentée aux membres. Ces derniers suggéraient une validation du contenu par Patrimoine canadien. Les représentants de PCH considèrent qu'il s'agit d'un

document de travail de la FNCSF qui interprète des données officielles en fonction des six axes et qui peut être utilisé à ces fins. Si le document est diffusé publiquement, il faudrait prévoir un avis au lecteur précisant cela et ajoutant que les données officielles se retrouvent dans les ententes pouvant être consultées par le biais du site Internet de PCH.

4. Rôle du Comité tripartite

Puisque de nouveaux membres se sont joints au groupe, le président prend quelques minutes pour repasser brièvement le document de fondation qui établit la raison d'être, la composition et le mode de fonctionnement du Comité tripartite créé en mars 2006.

5. État d'avancement des travaux des six axes :

5.1 Axe Infrastructures scolaires

Lors de la dernière rencontre du Comité tripartite, les membres ont suggéré au groupe de travail de réorienter l'étude relative aux Infrastructures scolaires. On regarde moins du côté d'un inventaire des besoins et on se penche davantage sur les normes, les obstacles et les arguments qui justifient les besoins particuliers des écoles de langue française en situation minoritaire.

Marc-André Charlebois (FNCSF) fait rapport de la rencontre du groupe de travail qui s'est tenue le 31 mars et dont les membres proposent de réviser les résultats attendus comme suit :

- 1. Les CSF sont dotés des infrastructures scolaires correspondant à leurs besoins et au critère d'égalité (équivalence).*

À conserver comme tel en considérant que le terme « scolaire » doit être entendu dans son sens le plus large, afin de refléter le double mandat de l'école : réussite scolaire et vitalité communautaire.

- 2. Les écoles disposent des équipements, des outils technologiques et des connexions aux réseaux qui rendent possible l'apprentissage médiatisé*

Conserver ce résultat portant sur les équipements et technologies, tout en attendant de voir comment les normes en la matière seront traitées dans l'étude.

3. Les communautés francophones disposent d'espaces pour les services à la petite enfance et à la famille et de garderies afin de soutenir leur vitalité ethnolinguistique

À reformuler suite au scan environnemental de la CNPF dont les résultats sont prévus en octobre 2008.

Par ailleurs, l'étude relative aux Infrastructures scolaires :

- 1) Fera une analyse des arguments utilisés actuellement au pays, à partir des documents
- 2) Se penchera sur les normes et les obstacles qui se posent
- 3) Validera sur le terrain les arguments, les normes et les obstacles.

Le résultat de l'étude serait double :

- a. Un énoncé de principes reconnaissant la validité de l'analyse justificative et des arguments qu'elle met de l'avant;
- b. Une trousse pour les conseils scolaires de langue française contenant des arguments et des suggestions de moyens à prendre afin d'obtenir les ressources dont ils ont besoin pour offrir l'équivalence en matière d'infrastructures.

Commentaires du Comité tripartite

- Les ministériels sont mal à l'aise de devoir approuver un document qui sera utilisé pour faire valoir des projets d'immobilisation auprès des ministères.
- Les ministériels, des provinces et territoires et du fédéral, il va de soi, ne s'engagent pas à donner un appui à l'avance à des projets qui pourraient surgir de cette étude. Les représentants des ministères sont souvent interpellés, notamment dans les groupes de travail, pour bonifier le travail effectué et non les approuver.
- L'étude décrira des modèles qui existent et pourra servir de guide pour les ministères.
- Il faut bien définir le concept d'équivalence, afin ne pas laisser penser qu'il s'agit d'une équivalence entre provinces et territoires. Le concept est effectivement défini à plusieurs endroits dans nos documents : le principe qui doit guider l'établissement des infrastructures est celui de l'équivalence, défini à l'instar du Comité sénatorial permanent des langues officielles comme des résultats en éducation qui sont le produit d'une égalité réelle, qui peut exiger que les communautés francophones en milieu minoritaire soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer une qualité d'éducation équivalente à celle de la majorité de langue officielle.
- L'étude de la CNPF sur les coûts de l'implantation des centres de la petite enfance et de la famille pourrait servir de modèle.

Recommandation du Comité tripartite

Ce projet correspond à l'esprit souhaité par le Comité tripartite. Le groupe de travail est encouragé à continuer le travail amorcé.

5.2 Axe Action culturelle et identitaire

Richard Lacombe (ACELF) et Anny Champoux (FCCF) présentent l'état d'avancement des travaux de la Table de l'axe Action culturelle et identitaire.

La TAACI a eu sa 3e rencontre en mars dernier. Le groupe de travail a revu les objectifs 1 et 3. Le plan d'action complètement revu devrait pouvoir être présenté à la prochaine rencontre du Comité tripartite.

Les membres de la TAACI ont aussi partagé entre eux les initiatives en cours au pays. Ce partage d'information est très utile et favorise le réseautage.

À la demande du Comité tripartite, la Table a fait un inventaire et dressé le portrait des politiques culturelles et linguistiques dans les CSF, en vue d'en dégager les éléments clés d'une politique type :

- 16 conseils scolaires ont répondu à l'appel en présentant un document aux allures d'une politique
- La plupart des politiques touchent à la fois au domaine linguistique et au domaine culturel, bien que certaines se limitent à l'un ou l'autre.
- Éléments communs : référence à l'article 23 de la Charte, aux objectifs éducatifs et philosophiques de l'école, le français comme langue de communication, double mandat communautaire et éducatif, collaboration avec la communauté,
- Initiation aux arts, au Patrimoine
- Exemple d'énoncé de vision, tiré du projet de recherche-action sur le lien éducation-arts-culture
- Politique type :
 - o Mise en contexte et énoncé de vision d'une école
 - o Intégration « d'attendus que... »
 - o Objectifs sous la forme « dans le but de... »
 - o Environnement culturel riche
 - o Dualité linguistique
 - o Contribution des arts, en reconnaissant leur valeur intrinsèque
 - o Référents culturels comme repères
 - o Pratique pédagogique
 - o Programme cadre pour donner du poids aux éléments de la politique
 - o Qualité et variété des sources artistiques
 - o Engagement des enseignants

- o Incitatifs à la consommation des arts chez les enseignants
- o Programmes annuels d'activités culturelles

Commentaires du Comité tripartite

- Il est intéressant de noter que la TAACI prend le temps d'échanger de l'information à l'occasion de sa rencontre.
- Il faudrait mentionner culture francophone et acadienne.
- L'importance de penser la culture francophone comme diversité culturelle.
- Se rappeler que les enseignants doivent être encouragés à vivre leur culture francophone.
- Y a-t-il lieu de regarder ce qui existe comme politique dans les ministères de l'Éducation?
- Il faudrait préciser la nature des résultats attendus par une telle politique chez les élèves. Souvent, ces résultats se retrouvent dans les programmes-cadre. Il importe néanmoins de clarifier dès le départ ce qui est visé par une telle politique.

La TAACI souhaite créer deux sous-groupes de travail, l'un pour développer un modèle de politique pour les conseils scolaires et l'autre pour les ministères de l'Éducation.

- Pour les conseils scolaires : prévoir plutôt des éléments portant sur les résultats à atteindre, sans formuler une politique en bonne et due forme.
- Pour les ministères : il faut partager l'information pertinente et rechercher ensemble les points communs, plutôt que de soumettre un modèle.

Recommandation du Comité tripartite

Il faut procéder avec doigté pour amener les conseils scolaires et les ministères à adopter des politiques linguistiques et culturelles. Ces instances sont disposées à procéder, mais il faut éviter qu'elles interprètent nos efforts comme une forme de pression indue dans un domaine qui relève de leur compétence. Parler d'éléments, d'énoncés, mais éviter le terme « politique ». Le groupe de travail est invité à poursuivre sa démarche.

5.3 Axe Promotion

Marc-André Charlebois présente les travaux du groupe de travail de l'axe Promotion.

Les objectifs ont été révisés pour être plus précis et spécifiques :

L'objectif spécifique 1 se lit comme suit : « Promouvoir et valoriser l'éducation de langue française en milieu minoritaire ». Le libellé révisé se lirait comme suit : « Augmenter les effectifs scolaires de 2 % annuellement par la promotion et la valorisation de l'éducation de langue française en milieu minoritaire ».

L'objectif spécifique 2 se lit comme suit : « Assurer un accueil et des services d'appui appropriés aux élèves et aux parents des écoles de langue française ». Le libellé révisé se lirait comme suit : « Atteindre annuellement un taux de maintien des élèves inscrits dans nos écoles de 90 %, de la maternelle à la fin du secondaire, en assurant un accueil et des services d'appui appropriés aux élèves et aux parents des écoles de langue française ».

Les projets d'accompagnement : sur 31 CS, il y en a 3 qui ont décidé de ne pas y participer. L'accompagnement est taillé sur mesure pour chaque conseil. Un projet pilote a vu le jour : Alberta - Forum en communication.

Une autre activité en Nouvelle-Écosse, pour faire suite au premier accompagnement réalisé dans cette région, est en voie de réalisation. Cette expérience pourrait, elle aussi, servir à démontrer l'allure que pourrait prendre une seconde vague d'accompagnements. La démarche d'accompagnement cherche à faire émerger des pistes de solution pour fidéliser les élèves et ainsi maintenir les effectifs scolaires.

Après les accompagnements au niveau des conseils scolaires, on pense passer au niveau national à une stratégie de réseautage pour capitaliser sur cette expérience.

Le groupe de travail a ramené la question du pistage des élèves, afin de mesurer le rendement des systèmes scolaires, de fidéliser les ayants droit, de mieux comprendre les migrations, les décrochages.

Le groupe s'est penché sur la question de l'immigration en raison de son impact important sur l'évolution du système scolaire. Les conseils scolaires ont été consultés pour connaître les pratiques exemplaires en matière d'accueil et d'intégration. Un inventaire sera fait au cours des prochaines semaines. Une proposition d'étude préliminaire (revue des écrits) a été présentée à CIC et est à l'étude. La question de recherche qui guide ce projet est la suivante : quelles sont les capacités d'intégration des élèves et des familles issus de l'immigration à l'école de langue française en situation minoritaire?

Pour y répondre adéquatement, il faudra envisager plus largement les capacités d'accueil et de prise en compte de la diversité culturelle dans les systèmes scolaires francophones. Étant donné qu'il s'agit d'un terrain de recherche en friche, il y a lieu de commencer par une phase exploratoire qui consistera à faire un état des lieux de la recherche et des données disponibles pour répondre à cette question.

Commentaires du Comité tripartite

- Sur la question des objectifs spécifiques, le Comité tripartite est responsable de rendre compte des objectifs fixés par le Sommet de 2005 et peut décider de les modifier pour mieux les atteindre.
- Il faut faire attention aux indicateurs proposés. Il n'est pas évident que nous disposions des données pour les mesurer ni des ressources permettant d'embaucher des évaluateurs externes pour ce faire.
- Le taux de satisfaction des parents est un indicateur important.
- Le taux de réussite scolaire est important au niveau du maintien car, s'il est favorable, il devient un argument de promotion.
- Un taux de maintien de 90 % serait un progrès.
- Le groupe de travail, comme tous les autres, devrait revoir les indicateurs, choisir les plus pertinents et les affiner afin qu'ils soient techniquement réalisables.
- Même s'il faut travailler au niveau local avec des activités d'accompagnement, il faudrait néanmoins faire une campagne plus large de marketing social pour l'éducation. Il faut faire une valorisation plus large de la francophonie canadienne, en associant plusieurs partenaires.
- Il ne faut pas oublier le recrutement des ayants droit.
- L'immigration revêt deux faces : il faut attirer en amont les gens issus de l'immigration vers nos communautés et il faut accueillir et intégrer les immigrants qui sont déjà là. Il y a une certaine urgence d'agir notamment sur ce 2^e plan.

Recommandations du Comité tripartite

Le comité directeur accepte les changements proposés aux objectifs spécifiques, mais il faudra reformuler les indicateurs afin qu'ils soient techniquement précis, bien compris et mesurables.

Il ne faut pas laisser pour compte la question de la réussite scolaire (traitée dans l'axe pédagogie).

Il ne faut pas oublier non plus de viser les ayants droit.

Il ne faudrait pas évacuer l'opportunité d'une campagne plus large de promotion ou de marketing social. Celle-ci demeure à l'agenda, une fois que les conditions seront réunies. Cette promotion de l'école pourrait être rattachée à une plus vaste campagne touchant à la dualité linguistique et à la francophonie. La planification et la mise en œuvre d'une telle campagne pourraient, à la rigueur, s'effectuer en parallèle avec les activités sur le terrain.

5.4 Axe Petite enfance

Murielle Gagné-Ouellette (CNPFF) présente les travaux de l'axe Petite enfance.

La stratégie en matière de petite enfance repose sur un triple arrimage : cadre national de collaboration DPE - Plan d'action en éducation - Plan stratégique des CFA.

La fiche de progrès est longue, mais des actions prioritaires du groupe de travail sont identifiées. Le scan DPE 2008 deviendra une source essentielle de données (rapport prévu en octobre 2008).

Les membres de la Table sur la petite enfance suggèrent aux représentants des ministères de l'Éducation de contacter leurs collègues des ministères de la Santé et des services sociaux ou autres dont le mandat inclut la petite enfance afin de les informer de l'évolution de ce dossier.

La CNPF souhaite faire une présentation du scan lors de la prochaine rencontre du Comité tripartite.

État de la situation en matière de petite enfance en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et au Manitoba

Par Gilles Le Blanc, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse :

- Douze centres de petite enfance (3-5 ans) francophones en NS, dont 8 sont situés dans les écoles (29) du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).
- Il y a 8 programmes *Grandir en français* (accueil et francisation) pour enfants de 4 ans offerts par le CSAP, pour compenser la fermeture des centres préscolaires jadis financés par le ministère de l'Éducation. Le CSAP a l'intention d'implanter le programme dans toutes les écoles.
- Il n'y a pas de financement spécifique pour les francophones.
- Roulement critique des éducateurs de la petite enfance.
- L'Université Sainte-Anne offre un programme d'éducation à la petite enfance, mais il n'y a pas de demande constante.
- Il y a un centre de ressources pédagogiques préscolaires qui offre de la formation et des ressources pour les éducatrices.
- (Voir le tableau de janvier 2008)

Par Yolande Dupuis, Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) :

- Il existe 6 centres de la petite enfance et de la famille (CPEF).
- Il y a une longue tradition de programmes en petite enfance.

- La plupart des garderies sont dans les écoles.
- 16 des 20 écoles de la DSFM ont une garderie ou un CPEF affilié.
- Les directions d'école siègent au c.a. de la garderie.
- Il y a une volonté politique au MB à l'égard de la petite enfance. Un comité ministériel (8 ministères) gère le dossier Enfants en santé au MB
- Un Comité intersectoriel sur les familles et les communautés francophones est composé du comité ministériel et de représentants communautaires : DSFM, FPCP, CUSB, Centre de santé St-Boniface.
- Coalition francophone de la petite enfance du MB, depuis octobre 2003. Mission : Développer et offrir une gamme complète de programmes/services en français pour répondre aux besoins des enfants francophones de 0 à 6 ans et de leur famille.
- Tables d'intervention : littératie, formation des intervenants, appui en exogamie, recherche, etc.
- L'obtention des garderies francophones (séparées des garderies bilingues) a pris une dizaine d'années.
- Plan d'action en DPE par communauté, avec un financement recueilli sur place.

Par Simone Gareau, Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan :

- 1 Centre d'appui à la famille et à l'enfance (CAFE) à Saskatoon : programmation hebdomadaire (lecture, musique, danse, alpha familiale) et groupes de jeux
- Prématernelles dans toutes les écoles
- Le ministère de l'Éducation est responsable de la politique de la petite enfance
- Coalition de la petite enfance
- Gestion partagée entre le conseil scolaire et les parents
- Centre de ressources éducatives à la petite enfance (CREPE)
- « Bébé fransaskois Allô! » : trousse, accueil des nouvelles familles, visites personnalisées, suivis périodiques.

Commentaires du Comité tripartite

- En attendant les initiatives entreprises par la Table de la petite enfance, le milieu scolaire fait preuve d'initiatives diverses. Il serait intéressant de voir comment ça se passe dans les autres provinces et territoires, afin d'éclairer les conseils scolaires et les autres intervenants dans le DPE. Y a-t-il lieu de susciter plus d'échanges en la matière?
- Dans toutes les provinces et territoires, il y a des coalitions francophones de la petite enfance composées des fédérations de parents, association de juristes, groupe de santé et conseils scolaires qui travaillent déjà à créer des réseaux, des CPEF, des outils, etc.
- Il existe dans la majorité des provinces et territoires un projet du genre « Bébé fransaskois Allô! ».

- La CNPF et son réseau, la FNCSF et autres sont les meilleurs vecteurs pour faire avancer le dossier tant que le gouvernement fédéral ne s'impliquera pas davantage dans cet enjeu.

Recommandation du Comité tripartite

Vu la complexité du dossier, la table en petite enfance a une lourde tâche pour faire avancer son plan. Il ne semble pas utile de faire des activités du côté des acteurs en éducation, car de telles activités sont déjà en cours au niveau provincial ou local, en partenariat avec les conseils scolaires et les groupes de parents. Les provinces sont néanmoins encouragées à participer ou soutenir ces initiatives. La FNCSF pourrait inviter ses membres à collaborer avec les fédérations de parents là où ce n'est pas encore le cas. Le scan environnemental devrait nous éclairer davantage quant aux actions à entreprendre.

5.5 Axe Ressources humaines

Marc-André Charlebois présente brièvement les progrès de l'axe Ressources humaines. Le groupe de travail s'est réuni par voix téléphonique en mai pour revoir l'étude de Daniel Bourgeois et discuter des défis.

Les 4 objectifs restent les mêmes : recruter, retenir, formation initiale et formation continue.

Présentation de Daniel Bourgeois :

Conclusions principales :

- Défis relativement mineurs de recrutement, maintien et formation des enseignants d'ici septembre 2013. Il s'agit d'aller chercher une cinquantaine d'enseignants additionnels chaque année. La motivation des enseignants est la bonne : un engagement envers la minorité francophone.
- Les projections statistiques sont selon le premier critère définissant les ayants droit (1 parent de langue maternelle française).
- L'exogamie semble accroître le nombre d'ayants droit.
- Sondage auprès des enseignants en poste : 851 sondages complétés; sondage auprès des étudiants au BED : 36 sondages complétés.
- Ratio actuel enseignants-élèves = 1 pour 15. L'étude utilise un ratio de 1 pour 20 pour estimer le nombre d'enseignants additionnels requis.
- On estime le besoin en nombre d'enseignants à 3600 pour 2013.
- On estime que 7200 enseignants seront formés en BED, dont environ 3400 enseigneront en anglais et 450 n'enseigneront jamais. Cela donne 3333 diplômés. Il y aura donc un manque à gagner de l'ordre de près de 300 enseignants.

- Le métier semble assez stable et les facteurs incitatifs à l'enseignement varient peu selon les catégories d'enseignants (sexe, âge, origine).
- Les raisons motivant les enseignants à travailler à l'école de langue française sont de type altruiste, donc ceci ne pose pas un grand danger.
- Le taux d'abandon anticipé est de l'ordre de 11 % dans les écoles de langue française. La recherche indique un taux d'abandon réel de l'ordre d'environ 25 %. On ne connaît pas le taux réel à ce chapitre.
- Il y a un défi plus important en région rurale.
- On souhaite généralement une formation continue à proximité. Il faudrait une étude plus précise, portant sur la faisabilité de la formation continue.

- Conclusions :
 - o Recrutement d'enseignants réguliers est un défi minime.
 - o Recrutement d'enseignants spécialisés est aussi un défi minime.
 - o Le recrutement des directions d'école est aussi un défi minime.
 - o Le maintien des enseignants et des prochains enseignants pose aussi un défi minime.
 - o Les conseils scolaires francophones peuvent compter sur un fort engagement des enseignants envers leur métier et le mandat spécifique de l'école de langue française.
 - o Les facteurs liés à la charge de travail quotidienne sont néanmoins importants pour réduire l'abandon des enseignants.

- Pistes stratégiques :
 - o Recrutement ne nécessite pas une stratégie massive.
 - o Il faut néanmoins opérer une petite séduction à l'endroit des prochains enseignants.
 - o Il faut être attentif aux tendances des inscriptions et des abandons et entrevoir plus de formations initiales ou du recrutement international ou envisager des formations pour compléter le BED.
 - o Il faut s'attarder aux raisons qui causent les abandons.
 - o Répéter la présente étude en 2013.
 - o Établir un système de monitoring des données, peut-être par un partenariat avec la Division des statistiques du ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec.

Commentaires du Comité tripartite

- Il faudrait essayer de capter l'effectif scolaire potentiel issu de l'immigration, pour compléter l'analyse des données des ayants droit. Il faut prendre en compte les allophones qui seront intégrés aux communautés. Or comme plusieurs provinces vont devenir plus dynamiques dans leurs efforts pour attirer des immigrants, il faut que

la stratégie relative aux ressources humaines en tienne compte. L'étude statistique postule « toute chose étant égale par ailleurs », mais la stratégie doit aller au-delà.

- L'expérience de l'ACELF démontre qu'on ne peut pas compiler à l'heure actuelle des données sur la diversité culturelle au sein des conseils scolaires. Il faudrait peut-être encourager les CSF à saisir ce genre de données.
- Il faudrait penser aux stratégies de petite ou de grande séduction en fonction des régions, en particulier en distinguant les milieux ruraux et urbains. Pour les régions rurales, il y a un réel enjeu immédiat, qui n'est pas reflété dans les données.
- L'expérience des provinces/territoires démontre que les enseignants non certifiés constituent une part appréciable du corps enseignant.
- Les postes administratifs et de leadership soutirent bon nombre d'enseignants à l'enseignement.
- L'étude présente le portrait global, mais il faudra des photos qui reflètent mieux les réalités régionales. Les plus petits problèmes sont parfois plus difficiles à résoudre. L'étude démontre un potentiel intéressant, mais il faudra procéder, conseil par conseil, pour développer des stratégies conséquentes.
- Il y a deux défis pancanadiens : le maintien des enseignants en région rurale et le recrutement des enseignants spécialisés, les besoins propres aux nouveaux arrivants (immigrants et enfants d'unions exogames).

Recommandation du Comité tripartite

L'étude donne une perspective relativement optimiste. Elle soulève néanmoins des problèmes spécifiques. L'étude a bien mis la table et il appartient maintenant au groupe de travail d'identifier les pistes stratégiques à considérer en priorité. Les problèmes qu'éprouvent les régions rurales à recruter et retenir les enseignants comptent parmi les plus pressants. Les matières spécialisées et les interventions spécialisées sont une autre priorité. La question de l'immigration aussi devra être examinée quant à ses impacts sur l'organisation scolaire. Il faudra enfin s'attarder aux conditions de travail des enseignants.

Il y aurait lieu d'inviter à ce groupe de travail des représentants de l'Association canadienne des doyens et des doyennes d'éducation (ACDE) pour obtenir leurs lumières sur ces sujets.

5.6 Axe Pédagogie

Marc-André Charlebois présente l'état d'avancement des travaux de l'axe Pédagogie. Le groupe de travail de cet axe a oeuvré sous le leadership de Ginette Plourde (Min. Édu. Ontario).

Les 6 objectifs ont été maintenus comme tels, à l'exception du 4^e objectif (ressources pédagogiques) qui est pour l'instant à l'étude à la FNCSF. Ce 4^e objectif porte sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement et de diffusion de ressources

pédagogiques. Le DG de la FNCSF précise que diverses options sont à l'étude y compris la création d'un organisme qui se chargerait de cette tâche.

En un premier temps, le sous-comité du groupe de travail de l'axe Pédagogie a travaillé sur le dossier. Ce sous-comité concentre donc ses efforts sur les objectifs 1, 2, 3, 5 et 6 et se réunit par conférence téléphonique à quatre reprises. Les objectifs sont revus et les discussions sur le fond sont précédées d'un exercice visant à répertorier les initiatives en cours. Fort des résultats de cette démarche, le sous-comité présente les prémisses aux membres du groupe de travail de l'axe Pédagogie qui se réunit pour la toute première fois en mars 2008. Deux conférences téléphoniques suivent cette rencontre.

Présentation par Ginette Plourde :

Les projets proposés par le groupe de travail pour chacun des objectifs spécifiques sont soumis aux membres du Comité tripartite pour rétroaction :

1. Programmes d'études. Le projet vise à répondre aux besoins de toutes les provinces et territoires concernant la nécessité d'intégrer le développement culturel et identitaire à ses programmes. On propose un guide qui servira d'outil. Il s'agirait d'un outil en ligne accompagné d'un plan de formation et de mise en oeuvre et d'une structure de collaboration pancanadienne. Un échéancier étalé sur 3 ans. Un budget estimé à 1,3 millions.

2. Francisation. Le projet vise à recueillir les pratiques et ressources en francisation et à les rendre disponibles en ligne pour tous. Les lacunes pourront ainsi être identifiées et faire l'objet de mesures correctives. Échéancier sur 3 ans avec un budget de 600 000 \$.

3. Pédagogie. Le projet produira une série de 10 modules de formation de 5 heures pour les enseignants en milieu minoritaire, en ligne, accompagnés d'outils de communication pour créer une communauté d'apprentissage (vox pop et forum de discussion). Échéancier sur 4 ans, afin de faire des mises à l'essai, pour un budget total de 800 000 \$.

5. Apprentissage médiatisé. Le projet vise à créer un forum de discussion qui pourra identifier une dizaine de cours en ligne pouvant être élaborés ensemble et utilisés par tous, accompagnés d'objets d'apprentissage. Échéancier sur 3 ans avec un budget de 1,4 millions de \$.

6. Recherche, développement et innovation. Le projet vise à créer une table pancanadienne de concertation sur la recherche en milieu minoritaire, un forum annuel sur cette recherche, un observatoire qui assure l'innovation par la recherche, un modèle de coopération pour le continuum de l'éducation et des monographies pour diffuser les résultats de la recherche. Échéancier sur 3 ans pour un budget de 900 000 \$.

Ces projets représentent un investissement de 5 millions de \$ sur 4 ans.

Il y a plusieurs modèles de financement possibles :

- Une province parraine un projet et fait une demande au fédéral
- Un organisme communautaire mène le projet, et cherche des contributions de toutes les parties.
- Un organisme comme le CMEC mène le projet, avec des contributions de toutes les parties.

Commentaires du Comité tripartite

- Pour ce qui est de l'objectif 4, Patrimoine canadien exprime ses réserves concernant l'option de créer un nouvel organisme. Par ailleurs il est souhaité qu'advenant la création d'un tel organisme, toutes les parties intéressées soient consultées et invitées à contribuer.
- Quant à l'objectif 6 et les projets proposés : il y a des besoins mais s'assurer de faire le tour de ce qui existe déjà. La FCFA propose son aide pour cette vérification.
- Inventaire de la recherche :
 - La CNPF est à mettre sur pied un groupe de recherche sur la petite enfance. En juin, un inventaire des recherches en petite enfance sera disponible par sujet sur son site.
 - L'AUFC, via le portail de la recherche sur la francophonie canadienne, permet d'accéder à une variété de recherches. C'est également le cas sur le site de Patrimoine canadien.
- Il serait bon d'informer les chercheurs des besoins et priorités des conseils scolaires afin qu'ils puissent en tenir compte dans leurs recherches.
- Certaines provinces voient difficilement comment ils pourront s'investir dans tous les projets, faute de temps.
- Les ministères aimeraient valider auprès des conseils scolaires les projets jugés prioritaires.
- Financement :
 - Certains ressentent un malaise à discuter de financement. Cette question devrait rester au niveau du groupe de travail.
 - Pour impliquer le CMEC dans le financement, il faut le consensus des 12 ministères.
 - Attention à ne pas voir trop grand en raison des ressources humaines limitées pour assurer la mise en œuvre sur le terrain (même si le financement s'avérait adéquat).

Recommandations du Comité tripartite

Le groupe de travail est invité à continuer son travail et à étoffer les projets proposés. Il serait pertinent d'échanger avec les associations provinciales d'enseignants pour bonifier le contenu.

Le groupe de travail devra également se pencher sur la façon de présenter les projets aux principaux intervenants (pour validation et priorisation) et de voir à la meilleure approche pour piloter les projets.

Les représentants des ministères doivent se réunir le lendemain (23 mai) et en profiteront pour explorer les avenues possibles de financement.

6. Varia

Les documents seront encore une fois réunis dans un cartable et le plan d'action original pour chacun des axes découlant du *Sommet 2005* y sera ajouté.

7. Synthèse et date de la prochaine rencontre

Le président remercie les membres de leur collaboration pendant ces deux journées de rencontre. Les discussions furent fructueuses et le partage d'opinions enrichissant.

La prochaine rencontre du Comité tripartite aura lieu à Ottawa, les lundi 8 et mardi 9 décembre 2008.